

16 novembre 2007

**Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**



Par courrier du 15 novembre 2007, la société Lehman Brothers International (Europe) (1) (25 Bank Street, Londres, E14 5LE, Royaume-Uni) a déclaré les franchissements de seuils suivants en date du 8 novembre 2007 :

- franchissement en hausse du seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE, et détention de 985 298 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,85% des droits de vote de cette société (2) ;
- franchissement en baisse du seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE, et détention de 4 696 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 0,02% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ces franchissements résultent d'opérations de trading et de prêt emprunt de titres.

---

(1) Contrôlée par Lehman Brothers Holdings Inc.

(2) Sur la base d'un capital composé de 19 369 705 actions représentant 20 320 297 droits de vote.